

Armoiries de nouvelles communes valaisannes IV

Gaëtan Cassina (texte), Paul Laffay (dessins)

Une commune fusionnée nouvelle qui deviendra effective en 2017 a été acceptée par votation populaire le 14 juin 2015. Pour la première fois en Valais, alors que d'autres cantons le pratiquaient déjà systématiquement – mais avec un bonheur inégal –, les armoiries de la future entité faisaient partie du « contrat » de fusion. Le blason avait fait l'objet de discussions préliminaires d'un groupe de réflexion composé de représentants des quatre communes impliquées. Ils couchèrent sur le papier leurs souhaits relatifs aux nouvelles armoiries. C'est à partir de ces desiderata que l'auteur des présentes lignes a été contacté par le chef de projet pour l'étude de la fusion, Monsieur Étienne Mounir, une année déjà avant le verdict des urnes. Le résultat de quelques échanges épistolaires et de deux rencontres, dont l'une avec la présence active de la représentante d'une des communes, a débouché sur un choix de principe. L'exécution du blason proprement dit, elle, a été confiée à un artiste héraldiste reconnu, Rolf Kälin, d'Einsiedeln.

Crans-Montana

Cette appellation, jusqu'ici officieuse, des localités constituant une entité essentiellement touristique qu'on appelait aussi parfois le « Haut Plateau », a été choisie par les autorités des quatre communes aspirant à la fusion : Chermignon, Mollens, Montana et Randogne. L'espoir subsiste en effet que les deux autres communes comprises dans cette même dénomination, soit Icogne et Lens, rejoindront la nouvelle commune dans un avenir pas trop lointain.



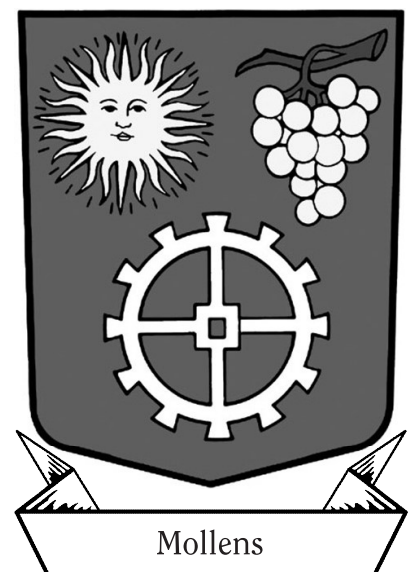
Chermignon

Pour cette localité citée dès 1228, et longtemps l'un des quatre quartiers de la grande commune et châtellenie de Lens, avec Icogne,

Lens et Montana, commune depuis 1904, le blason au saint Georges terrassant le dragon n'est pas attesté avant 1937, et encore sans émaux à cette date. Georges est effectivement le patron de l'ancienne chapelle de Chermignon d'En haut, alors principale localité de la commune. La valeur de cette figure pour l'ensemble qui s'apprête à intégrer une plus vaste communauté ne saurait plus guère convaincre grand monde aujourd'hui.

Mollens

En latin *Molendinum*, soit le moulin, Mollens apparaît en 1221, d'abord comme hameau, puis en tant que communauté dès le XV^e siècle, constituant avec Randogne et Cordona le tiers supérieur de la Contrée ou grande commune de Sierre, reconnue dès le XVI^e siècle comme communauté et dotée de statuts en 1578. Cordona lui est rattaché depuis 1683. La roue de moulin équivaut dans le blason à ce qu'on appelle des armes parlantes, soit une figure qui correspond à l'appellation. Le soleil et le cep seront évoqués ci-après.



Montana

Avant de devenir, avec Lens, Chermignon et Icogne, l'un des quartiers de la grande communauté, châtelainie et bannière de Lens, Montana relevait du comté de Granges, en 1243. Aux quatre sections unifiées de 1851 devaient succéder les communes, dont celle de Montana, en 1904. Ses armoiries, modernes, recourent au sapin, arbre de montagne, allusion au nom sans pour autant faire figure d'armes parlantes. Les deux crosses qui évoquaient les patrons de deux paroisses – saint Grat et saint Guérin –, ont été remplacées dans une variante de 1933 par deux étoiles à cinq rais.





Randogne

Attesté en 1224, Randogne porte dans ses armoiries, adoptées en 1939, trois étoiles qui représenteraient le tiers supérieur formé avec Mollens et Cordona ; et le tranché (division de l'écu par une diagonale allant d'en bas à droite en haut à gauche) signifierait la répartition du territoire communal sur deux paroisses depuis 1928. Les autres figures, soleil et cep, seront évoquées ci-après.

Crans-Montana (nouveau)

A ce stade, il faut préciser que la plupart des armoiries communales actuelles du Valais, adoptées dans la première moitié du XX^e siècle, sont héraldiquement faibles, même si l'on s'est efforcé alors de combiner plusieurs figures ou plutôt, précisément, parce qu'on a voulu à toute force les associer. En l'état des choses, même sans chercher à réutiliser toutes les pièces des armes des communes existantes, les suggestions issues du groupe de réflexion ont suscité les remarques de principe suivantes :

- La nature et son « état » sont parmi les plus « anti- ou a-héraldiques » des figures :
- L'écu, cadre des armoiries, n'est pas celui d'un « tableau », mais il enserme un ou éventuellement deux, exceptionnellement plus de pièces à caractère symbolique ou emblématique représentant la commune, sans tentative de réalisme quelconque :
 - on doit à l'image d'une montagne parmi les plus mauvais blasons adoptés récemment en Valais par plusieurs nouvelles communes issues de fusion ;
 - la forêt, au mieux résumée par un ou trois arbres (comme à Montana), n'est guère plus recommandable et elle « envahirait »,

c'est le cas de le dire, pratiquement tout l'espace disponible à l'intérieur de l'écu ;

- la vigne, par un cep avec tiges, grappes et feuilles, ou même avec une seule grappe, n'est pas vraiment compatible avec d'autres meubles dans une bonne composition héraldique ; en témoignent les meilleurs exemples, tel Rarogne ;
- comment, enfin, symboliser le tourisme et les sports d'hiver sans tomber dans des banalités d'ordre quasiment publicitaires (chaussures, skis, patins, gants, crosse de hockey ou puck, etc.) ? En réalité, comme il s'agit d'activités, les convertir en emblèmes relèverait de la gageure.

De toute façon, pour devenir des armoiries et non virer au logo, ce qui procéderait d'une toute autre démarche, le blason doit rester simple, facilement lisible lors de son usage sous forme réduite, par exemple comme entête du papier à lettre de l'administration.

Restaient donc, comme figures prises en compte dans les armoiries des anciennes communes, le soleil et les étoiles :

Le soleil entre dans la composition des armes des deux communes ayant fait partie de la Contrée de Sierre entre le XIV^e et le début du XX^e siècle. Les armoiries de la Contrée, comme celles de Sierre actuellement, se résumaient à un soleil jaune (d'or) sur champ rouge (de gueules), parfois bleu (d'azur). Même si ce choix n'a rien à voir avec l'ensoleillement, car il vient de l'interprétation latine du nom allemand de Sierre, soit Siders, donc l'astre (*sidus*, *sideris*) – l'astre par excellence étant pour les habitants de la terre le soleil –, son double sens demeure pertinent et ce n'est pas sans raison qu'il avait été repris dans toutes les armoiries des communes de la Contrée, Venthône excepté.

Les étoiles, elles, sont utilisées dès le Moyen Âge dans des blasons officiels valaisans, que ce soit pour symboliser les dizains, ancêtres des districts dans les armes du pays ou, sans explication vraiment convaincante, mais de fait, au nombre de deux dans celles de Sion. Elles servent souvent à représenter les villages ou hameaux d'une commune, d'où leur nombre variable. Elles sont au demeurant faciles à placer dans une composition héraldique.

Sans en arriver à une création entièrement nouvelle, la discussion qui s'ensuivit déboucha sur ma proposition d'un « parti » (division en deux moitiés verticales) :

- le champ *dextre* (à gauche) adopterait *l'azur* (le bleu) de Chermignon – et de Lens – pour représenter l'ancienne communauté et châtellenie de Lens sur le territoire de laquelle sont implantés Chermignon et Montana ;
- le champ *senestre* (à droite) reprendrait le « *gueules* » (rouge) de la Contrée de Sierre, dont Mollens et Randogne avaient longtemps fait partie. Considérée comme « *enquerre* » (dérogation à la règle des couleurs) par nos amis intégristes de Suisse allemande, la juxtaposition de deux couleurs n'équivaut pas pour nous à une superposition qui, elle, serait contraire à ladite règle ;
- les quatre communes seraient représentées par autant d'étoiles à cinq rais *d'argent* (blanc) plutôt que *d'or* (jaune) pour ne pas faire trop présomptueusement riche, réparties à raison de deux superposées dans chaque moitié de l'écu.

À la demande de Monsieur Mounir, Rolf Kälin, l'artiste héraldiste mandaté pour présenter un projet conforme à cette proposition, exécuta une variante intéressante : sur un écu « *coupé* » (divisé horizontalement en deux parties), bleu dans la moitié supérieure et blanc en dessous, il dessina un grand soleil « *brochant* » (par-dessus les deux champs), moitié blanc sur le bleu et moitié rouge sur le blanc. Cette solution intéressante et particulièrement synthétique ne reçut pas l'approbation des autorités des anciennes communes et ne fut pas retenue.

Par contre, une autre variante fut présentée : au lieu d'un parti, c'est un « *tranché* » (division par une diagonale montant d'en bas à droite en haut à gauche), dont la ligne de partition devint un filet « *d'argent* » (blanc) entre le rouge et le bleu, pour éliminer tout reproche d'enquerre de qui que ce soit, les quatre étoiles d'argent étant dès lors disposées « 1, 2 et 1 » (en losange), complétées par un petit soleil « *d'or* » (jaune), brochant « *en abîme* » ou « *en cœur* » (au milieu de l'écu) sur le filet de partition. Il s'agissait de rappeler à qui l'ignorerait l'appartenance de la nouvelle commune au district de Sierre. C'est cette ultime version qui fut retenue dans le contexte de la fusion votée le 14 août 2015.

Les armoiries de Crans-Montana se blasonnent donc :

« tranché d'azur et de gueules, au filet d'argent brochant sur le tranché, chargé en cœur d'un soleil d'or, accompagné de quatre étoiles aussi d'argent, une en chef, deux en flancs et une en pointe. »



Naturellement, la Stiftung Schweizer Wappen und Fahnen n'a pas manqué l'occasion de faire la leçon, une fois de plus : ne pouvant plus dénoncer l'enquerre en raison du rouge et du bleu qui se côtoient, elle parle d'une astuce destinée à masquer ce qui lui déplairait, mais trop mince pour tromper son monde. Elle se lance ensuite dans une diatribe relative à la disproportion du soleil, presque aussi petit et comme éclipsé par les étoiles, car dans la réalité, celles-ci sont si nombreuses et si petites que seuls comptent dans notre vision « humaine » le soleil et, accessoirement, la lune... Ceci donnerait à ce blason un aspect « coincé » (« gequält »). Et alors, on se pose la question de l'origine de cette inhabituelle « constellation », avec des suppositions qui frisent la psychologie pour les nuls, mettant en cause l'ego des quatre présidents de commune, qui aurait empêché l'artiste héraldiste de créer un vrai bon blason. En fin de compte, toutefois, comme aucune règle jugée capitale par nos censeurs n'est enfreinte, la SSWF conclut que le blason de Crans-Montana est correct sous l'angle de l'héraldique et mérite le Prädikat befriedigend, soit la mention satisfaisant. Merci pour cette mansuétude, car on n'en attendait pas tant des seuls détenteurs de l'orthodoxie en Helvétie blasonnante.

